

Les emprunts aux langues étrangères appauvrissent-ils les pratiques linguistiques des jeunes ? [Anne Gensane](#), Chercheuse en sciences du langage, Université d'Artois.

THE Conversation, 5 mars 2026

Peut-être avez-vous entendu des adolescents parler de leur « crush », d'un style « old money » ou de leur ami qui a « glow-up », tout en utilisant « wesh » telle une virgule ? Cette jeunesse ne saurait-elle plus parler français ?

L'idée revient régulièrement dans les débats publics : la langue française serait menacée par l'invasion de mots étrangers. L'anglais notamment s'imposerait partout, et les arts et médias contemporains accéléreraient la dégradation d'un patrimoine linguistique. Chaque « *smile* », mais aussi chaque « *wesh* » prononcé dans une cour d'établissement scolaire ou dans un [morceau de rap](#) constituerait une entaille supplémentaire dans l'intégrité de la langue. Cette représentation repose en partie sur un présupposé : celui selon lequel emprunter signifierait remplacer ou dénaturer.

Mais l'observation des pratiques langagières contemporaines chez les jeunes (encore faudrait-il se mettre d'accord sur ce que sont « [les jeunes](#) ») incite à renverser cette perspective. Les emprunts, au lieu de supprimer des mots français, ne pourraient-ils pas s'ajouter à eux ?

Une peur ancienne : l'illusion de la langue pure

Ces inquiétudes ne sont pas nouvelles. Au XVI^e siècle déjà, durant la période de la Renaissance, certains dénonçaient avec ferveur l'afflux de mots italiens (« balcon », « sonnet »...), dénonçant une véritable [menace](#). Il s'avère que le français s'est historiquement construit par strates successives d'emprunts.

Y a-t-il lieu, par ailleurs, de parler d'« une » langue française ? Pendant des siècles, le territoire était traversé par une grande diversité de [dialectes](#) dont aucun ne détenait naturellement le monopole de la légitimité. Ce n'est que progressivement qu'a été imposée l'idée d'un français « standard ». Comme l'ont montré de nombreux linguistes et historiens des langues (Henriette Walter, Alain Rey, ou Erik Orsenna et Bernard Cerguiglini avec leur ouvrage vulgarisant [les Mots immigrés](#) en 2022) : la « pureté » linguistique relève davantage du mythe que de la réalité historique. Ce qui change aujourd'hui, ce n'est pas l'existence des emprunts, mais leur visibilité et la rapidité de leur circulation.

Plusieurs répertoires mobilisés

Pour comprendre ce qui se joue dans la [néologie argotique contemporaine](#), il est utile de mobiliser la notion de « répertoire linguistique », développée en sociolinguistique. Un locuteur ne dispose pas d'une seule variété de langue, homogène et stable, mais d'un ensemble de ressources plus ou moins varié qu'il active selon son milieu social et les situations de communication : du registre formel au familier, du lexique professionnel aux expressions locales...

Commencez votre journée avec des articles basés sur des faits.

En d'autres termes, l'emprunt à une langue étrangère que fait un jeune locuteur n'efface pas un mot existant ; il endosse un rôle qui est nouveau pour un même signifié. « Dédicacer à » n'a pas disparu parce que « *shout-out* » est employé. Les termes coexistent, mais ne sont pas interchangeables en toutes circonstances. Plutôt que de parler de remplacement, il serait donc

plus juste de parler de spécialisation : ils peuvent enrichir le spectre expressif sans nécessairement réduire celui des formes existantes.

Ces usages néologiques argotiques renforcent l'idée répandue que les jeunes parlent une langue difficile à comprendre.

Ces mots peuvent parfois refléter le contact avec d'autres langues connues ou entendues autour d'eux et surtout, aussi, servir à marquer l'appartenance à un groupe, à créer une forme de complicité. Il y a également une dimension ludique, voire [crypto-ludique](#) : on joue avec les mots, et le plaisir vient en partie du fait que seuls certains en saisissent le sens. L'effet d'exclusion d'un tiers n'est pas toujours une fin en soi, mais cela devient une conséquence de ce jeu de reconnaissance entre pairs.

Tous les emprunts, cependant, ne relèvent pas des mêmes processus, n'ont pas la même histoire.

Trois langues étrangères privilégiées chez les jeunes

Si l'emprunt est un phénomène ancien, son intensité actuelle tient à des facteurs contemporains. Les réseaux sociaux, la circulation nationale et internationale des productions culturelles accélèrent la diffusion des formes. Un terme popularisé dans un morceau de rap ou par le biais de l'[algospeak](#) (pratiques linguistiques stratégiques pour contourner la modération algorithmique sur les plateformes numériques) peut être repris en quelques jours dans des conversations.

L'anglais occupe une place centrale dans les parlers des jeunes, porté par la mondialisation culturelle depuis bien longtemps (le français a aussi énormément [nourri l'anglais](#)) : musique, séries, jeux vidéo, plateformes numériques... Des termes comme « *flex* » (crâner, mettre en avant ses atouts, notamment la richesse), ou « *crush* » (ressentir une attirance pour quelqu'un) circulent avec des connotations spécifiques, une charge notable. Ils ne désignent pas seulement des réalités : ils importent aussi un imaginaire, tout comme les emprunts à [l'arabe](#) qui sont particulièrement présents également. Si le contact avec le monde arabe médiéval a laissé des traces durables (« zéro », « sucre »...), les nouveaux emprunts s'expliquent pour leur part par une immigration plus récente, avec des expressions comme « *khalass* » (payer) ou « *hess* » (misère).

Enfin, on trouve en troisième place d'un [trio privilégié](#) dans les emprunts contemporains, la [langue romani](#) avec des mots en « -ave » (à ne pas confondre avec le javanais qui est un argot à clé français encore productif aujourd'hui) comme « *poucave* » (mouchard), ou d'autres expressions comme les « *lovés* » (argent).

On observe également des emprunts aux créoles, au nouchi ivoirien, à l'espagnol... Ils sont moins nombreux mais très utilisés. Ce processus rappelle un fait souvent mentionné en histoire de la langue : le gaulois n'a laissé qu'un nombre limité de mots en français, mais certains d'entre eux (« chemin », « charrue »...) sont d'un usage fréquent et incontournable...

Une diversification plus qu'un appauvrissement

Si les [emprunts aux langues étrangères](#) connaissent aujourd'hui une progression rapide et très visible, ils ne constituent pas les seuls procédés à l'œuvre dans les parlers jeunes. D'autres formes de modifications (sémantiques ou formelles) sont en effet utilisées, tout à fait nouvelles ou héritées. C'est le cas par exemple de créations en « -zer » (tu « *senzer* » < tu « descends »), de suffixations en « -ax » (« *stylax* » < « stylé »), de siglaisons (la « *D* » < la « détermination »), ou encore

de troncations (le « *bat* » < le « bâtiment »)... À cela s'ajoute le célèbre verlan : aujourd'hui peut-être moins spectaculaire que les emprunts, il continue d'être très productif.

La combinaison de ces différents procédés (emprunts récents et formes argotiques plus ancrées) peut accentuer, pour un observateur extérieur, l'impression d'envahissement et d'hermétisme.

Il est sans nul doute plus pertinent de reconnaître leur existence dans des répertoires multiples, que les locuteurs activent selon les situations, les motivations. Les parlers jeunes et/ou argotiques ne constituent évidemment pas un système concurrent destiné impérativement à remplacer le français « standard » ; ils en sont des actualisations situées, reconnues très souvent pour être porteuses d'innovations... et de jeu.

L'histoire des langues montre que nombre d'éléments autrefois étrangers finissent par être pleinement intégrés, au point que leur origine devienne invisible. Rien ne permet d'affirmer que les emprunts actuels suivent un autre destin. Certains disparaîtront, d'autres se stabiliseront ; ce qui rappelle que la langue française n'est ni figée ni homogène, mais bien un ensemble de pratiques fluctuantes.

« Défenseur de la langue française » à l'époque où sa légitimité littéraire était encore à construire (une langue si vulgaire face au latin ou au grec !), il est intéressant de noter que [Joachim Du Bellay](#) (1522-1560) affirmait :

« Ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable : emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots pour les approprier à la sienne. »